

Réf : AT / DO24/SDT/ DRT /CRCFO / 28/ 2022

Mise En Demeure

1-Parties Contractantes :

Le Contractant : la direction opérationnelle d'Algérie Télécom de la Wilaya de Guelma représentée par son directeur

Le Partenaire Cocontractant : Entreprise : CHAKER SOUFIANE "PROTEC PHONE"

2- Définition de l'opération :

Contrat N° : 30/2019

Adresse : 119 RUE MAATAR LAKHDAR ANNABA

Bon de commande N° : 190643 En date : 30/06/2019

ODS N° : 126/2019 En date : 07/07/2019

PV Ouverture de chantier du : 09/07/2019

Duré de Réalisation : Dix(10) Jours

3- Annonce de la mise en demeure :

- **Objet de la mise en demeure :** suite au retard constaté pour compléter votre dossier de paiement (plusieurs convocations)

projet : Réalisation d'infrastructure d'accueil pose et raccordement cable FO : 245004
OUED ZENATI- 24629 TAMLOUKA(ATM)

Vous êtes invité à compléter vos dossiers et de respecter vos engagements en vers Algerietélécom.

Délais d'exécution de la mise en demeure : Huit « 08 » jours à compter de son apparition sur site WEB

Pénalités qui seront prises en cas de refus de mise en œuvre :

Dans le cas de non-exécution du contenu de la mise en demeure nous serons dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur du contrat en cours

Le Directeur

امضاء: شاكر فواز
قائد
مدير العمليات للإصالات